

Feu d'artifice du 13 juillet



FEU D'ARTIFICE ANNULÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le Préfet des Yvelines a publié un arrêté (n°SE-78-2023-06-12-00004) interdisant jusqu'au 31 octobre 2023, tous types de feux à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces sensibles (espaces boisés, forêts, bosquets...). Cette interdiction s'applique à tous les feux, y compris les feux d'artifice et feux festifs.

Une demande de dérogation a été sollicitée à ce principe, sans l'obtenir.

La Ville d'Aubergenville a pris acte de la recommandation préfectorale.

Une solution alternative et satisfaisante n'a pas pu se mettre en place dans un délai si court.

Par conséquent, nous avons le regret de vous annoncer l'annulation du feu d'artifice organisé le jeudi 13 juillet.

Merci de votre compréhension.

Documents

[Arrêté relatif à la protection des incendies de bois et forêts](#)

Contact

Service animation : 01 30 90 45 85